

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Covid-19 : adaptation des horaires d'ouverture des services municipaux suite à la mise en place du couvre-feu national à 18h

Suite aux annonces gouvernementales du jeudi 14 janvier, le couvre-feu débutera à 18h à partir du samedi 16 janvier pendant une période minimum de 15 jours.

> Ce couvre-feu n'a pas de conséquences sur les horaires d'ouverture :

- des structures d'accueil de la Petite enfance (ex. : crèches) et des centres de loisirs ;
- des accueils périscolaires et extrascolaires ;
- et d'autres services : police municipale, propreté urbaine, espaces verts, hygiène des locaux, accompagnement social, services administratifs, etc.

> Toutefois, des aménagements sont, notamment, à noter pour :

- Les médiathèques municipales :

Les horaires d'ouverture seront adaptés : la fermeture du soir est avancée à 17h30 au lieu de 18h, l'ouverture après la pause méridienne passe à 13h30 au lieu de 14h.

- L'État civil de Cran-Gevrier.

Le service fermera ses portes à 17h30 au lieu de 18h30 les mardis et jeudis.

> Les 3 sites du Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) maintiennent leurs cours d'enseignement artistique, avec une dérogation entre 18h et 20h et attestations délivrées aux élèves et à leurs parents.

> Les activités sportives municipales en intérieur (gymnases, piscines, patinoire) sont, quant à elles, annulées jusqu'au 29 janvier.

Plus d'informations sur www.annecy.fr page Covid-19



Mairie d'Annecy

Direction Communication - Contact presse

Tél. 04 50 33 88 21

Mel presse@annecy.fr

<http://www.annecy.fr> / www.facebook.com/VilleAnnecy/ / www.instagram.com/villeannecy/